

Formation initiale des audioprothésistes : la qualité des soins en danger

Depuis cette rentrée 2020, l'accès aux études d'audioprothèse se fait par la plateforme Parcoursup. Les premiers constats sont positifs puisque les candidats sont plus nombreux et présentent des parcours plus diversifiés. Cette réforme a permis aux lycéens d'économiser du temps et de l'argent en les dispensant des coûteuses « *prépas privées* » aux concours des écoles d'audioprothèse qui avaient cours jusqu'en 2019.

En revanche, les sociétés qui ont perdu ce marché juteux ont cherché à le remplacer par la mise en place de partenariats avec des établissements privés espagnols, suivant en cela l'exemple de la société Afflelou qui annonçait en 2016 vouloir « *former du personnel en Espagne* »¹.

Sous couvert de « *cours de soutien* », ces « *officines* » s'adressent à ceux qui n'ont pas un niveau suffisant pour intégrer les écoles françaises, et aux salariés, particulièrement ceux du secteur de l'optique. Elles leur proposent d'obtenir un diplôme espagnol donnant ensuite la possibilité d'exercer en France. Les modalités interpellent : cours traduits en français se déroulant en France, formation « *intensive* » de 14 mois, proposée sans interruption de l'activité professionnelle, coût pouvant atteindre 12 000 € par an²...

Rappelons que la formation française qui mène au Diplôme d'Etat d'audioprothésiste se déroule dans des universités publiques en 3 ans, et ce à plein temps. Les stages (en institution gérontologique, en service hospitalier ORL, auprès d'un audioprothésiste confirmé) durent, à eux seuls, plus de 11 mois...

La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) avait dénoncé en mars 2020 la « *formation au rabais* » délivrée par ces sociétés³. Ce 9 novembre, la FNEA a de nouveau communiqué⁴ pour révéler que les plus importantes enseignes succursalistes d'audioprothèse de notre pays envoyaient certains de leurs salariés dans ces pseudo-écoles, afin de faire des économies sur leur masse salariale. Ce faisant, ces filiales de grands groupes cotés en bourse tournent le dos à l'éthique et aux valeurs RSE⁵ qu'elles revendiquent pourtant.

Si ce mouvement devait perdurer, à terme coexisteraient des audioprothésistes convenablement formés et des professionnels issus de ces « *officines* », dont la qualité de formation n'a été vérifiée par aucune autorité, qu'elle soit française ou espagnole. Les patients n'ont aucun moyen de connaître la formation de ceux qui les reçoivent, la réglementation européenne conférant à ces diplômes les mêmes droits qu'à ceux obtenus en France.

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA) a commandé une consultation juridique sur ces filières. L'une des recommandations qui en est sortie est de « *demander aux ministres compétents de diligenter une inspection conjointe de l'IGAS et de l'IGÉSR sur les différentes filières de formation des audioprothésistes établis en France.* »

A la veille de la mise en place du « 100 % santé », réforme accompagnée d'un investissement substantiel de la Sécurité sociale et des assurances complémentaires santé, le SDA se joint à la FNEA pour demander conjointement au Ministère des solidarités et de la santé et au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de mettre en œuvre dans les plus brefs délais ces investigations et actions afin de vérifier la légalité des formations dispensées et, le cas échéant, de mettre fin à ces dérives dont les premières victimes sont les patients.

¹ Cf. Le Monde du 15 mars 2016.

² Sous couvert de formation professionnelle, des prises en charge seraient demandées auprès des OPCO.

³ <https://www.fnea.org/2020/08/contournement-du-numerus-clausus-la-fnea-et-les-autres-formations-paramedicales-salarment/>

⁴ <https://www.fnea.org/2020/11/face-aux-pratiques-inacceptables-de-certaines-enseignes-succursalistes-la-fnea-met-en-garde-les-etudiants-et-professionnels/>

⁵ Responsabilité sociétale des entreprises : https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_soci%C3%A9tale_des_entreprises

À propos du SDA (ex-UNSAF)

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioprotesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr